Notice explicative de connexion à l'espace cotisant pour la télédéclaration

Sommaire

1. Connexion à l'espace cotisant
2. Accès à la télédéclaration
3. Remplir son bordereau, sauvegarder, valider
4. Télécharger son bordereau
5. Payer en ligne (carte bancaire ou prélèvement ponctuel)

1. Connexion à l'espace cotisant

Rendez-vous sur le site interfel.com

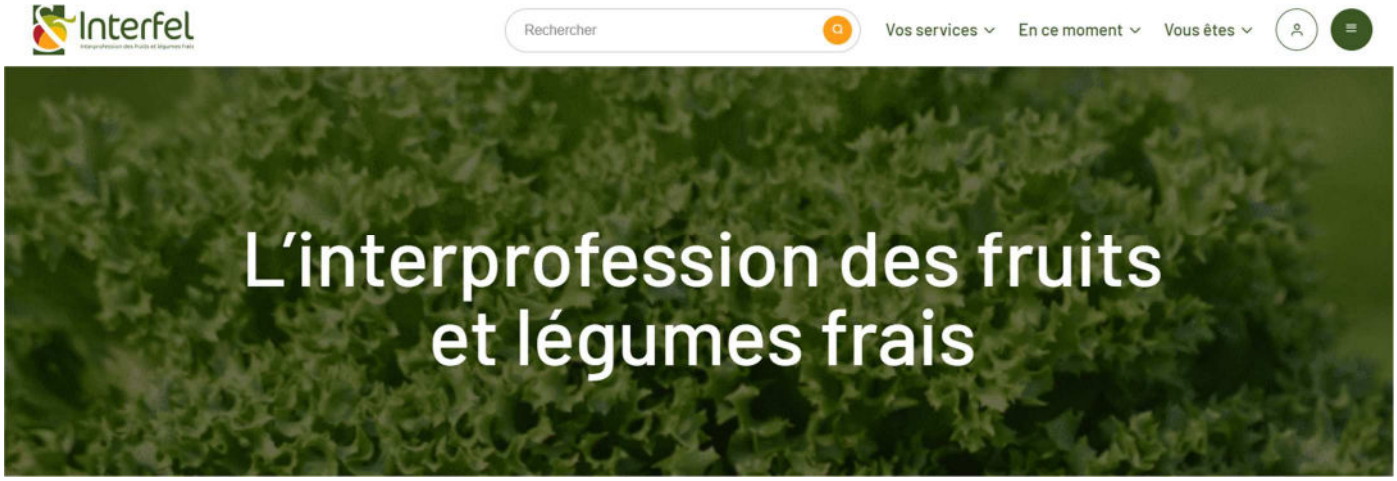

Étape 1.1 : « Créer un compte cotisant »

Pour avoir accès à la version connectée du site, cliquez sur le bouton « Compte » en haut à droite du site.

Étape 1.2 : Sélectionnez le profil 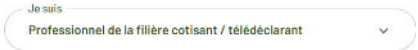

puis cliquez sur 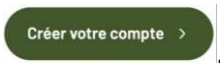

.

Étape 1.3 : Remplissez les champs

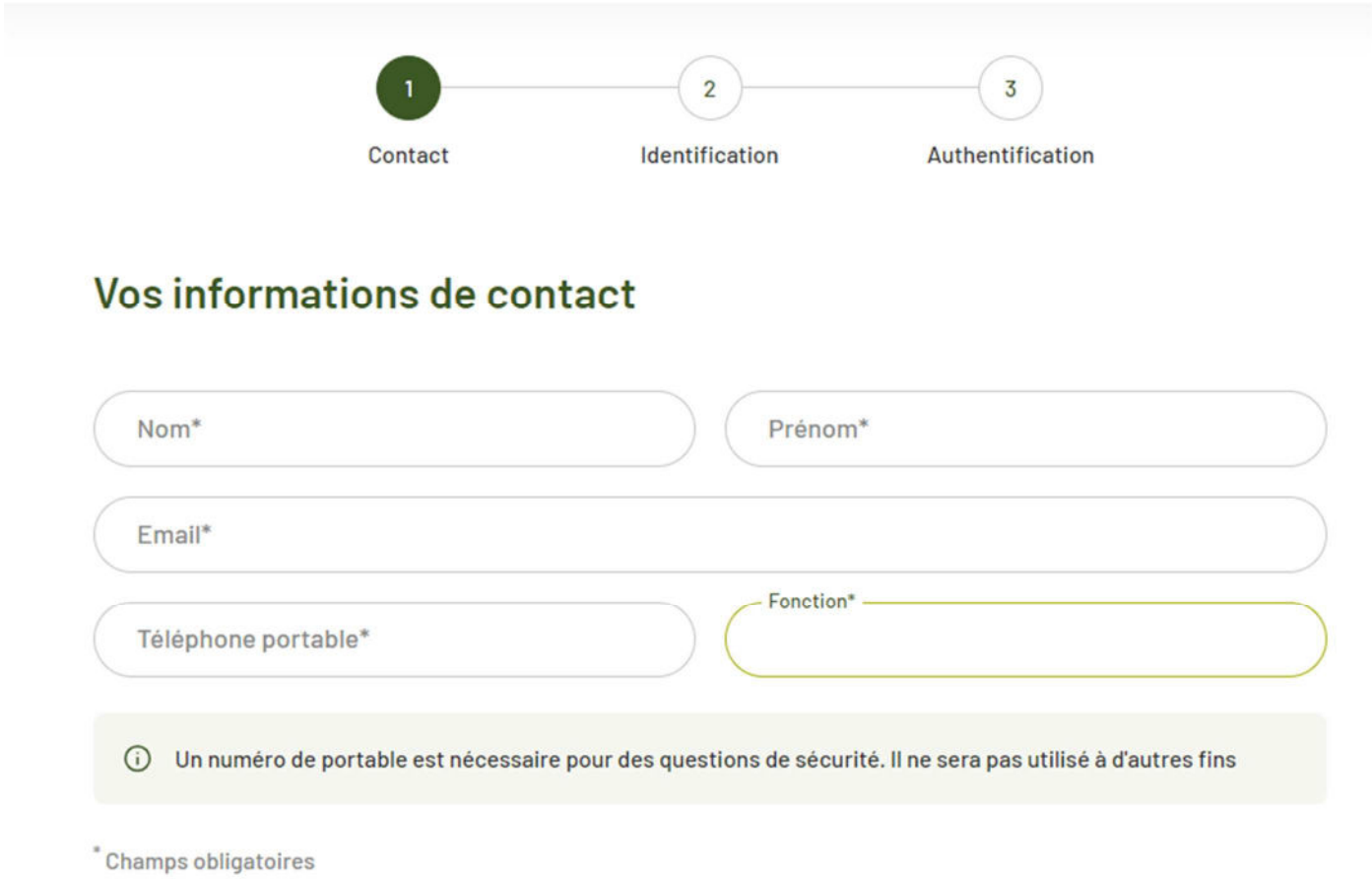

- Nom et Prénom
- Email professionnel
- Numéro de téléphone portable
- Fonction

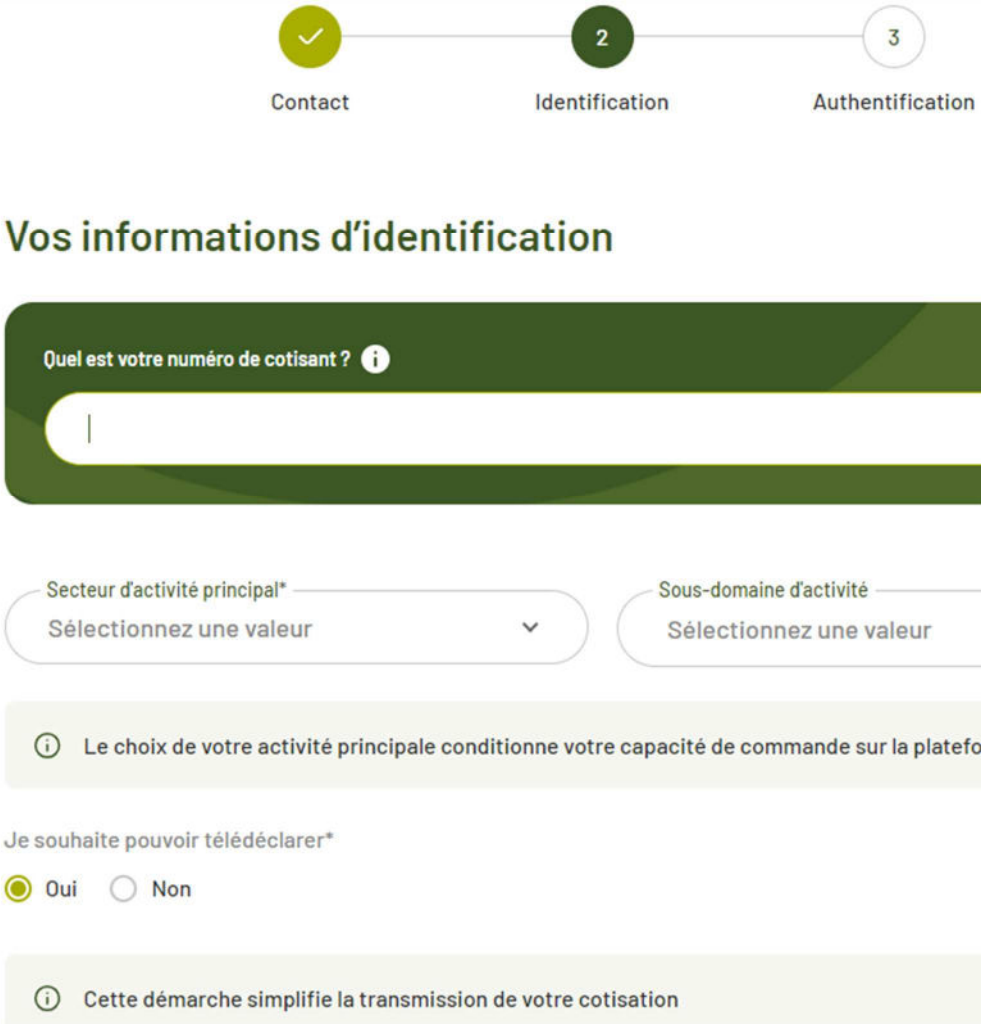

- Saisissez votre numéro de cotisant (il se trouve sur votre bordereau de cotisation).
- Sélectionnez votre secteur d'activité principal.
- Sélectionnez votre sous-domaine d'activité.
- « Je souhaite pouvoir télédéclarer » : cliquez sur « Oui » si votre rôle dans l'entreprise vous le permet.

Étape 1.4 : Ensuite, appuyez sur le bouton Suivant ›

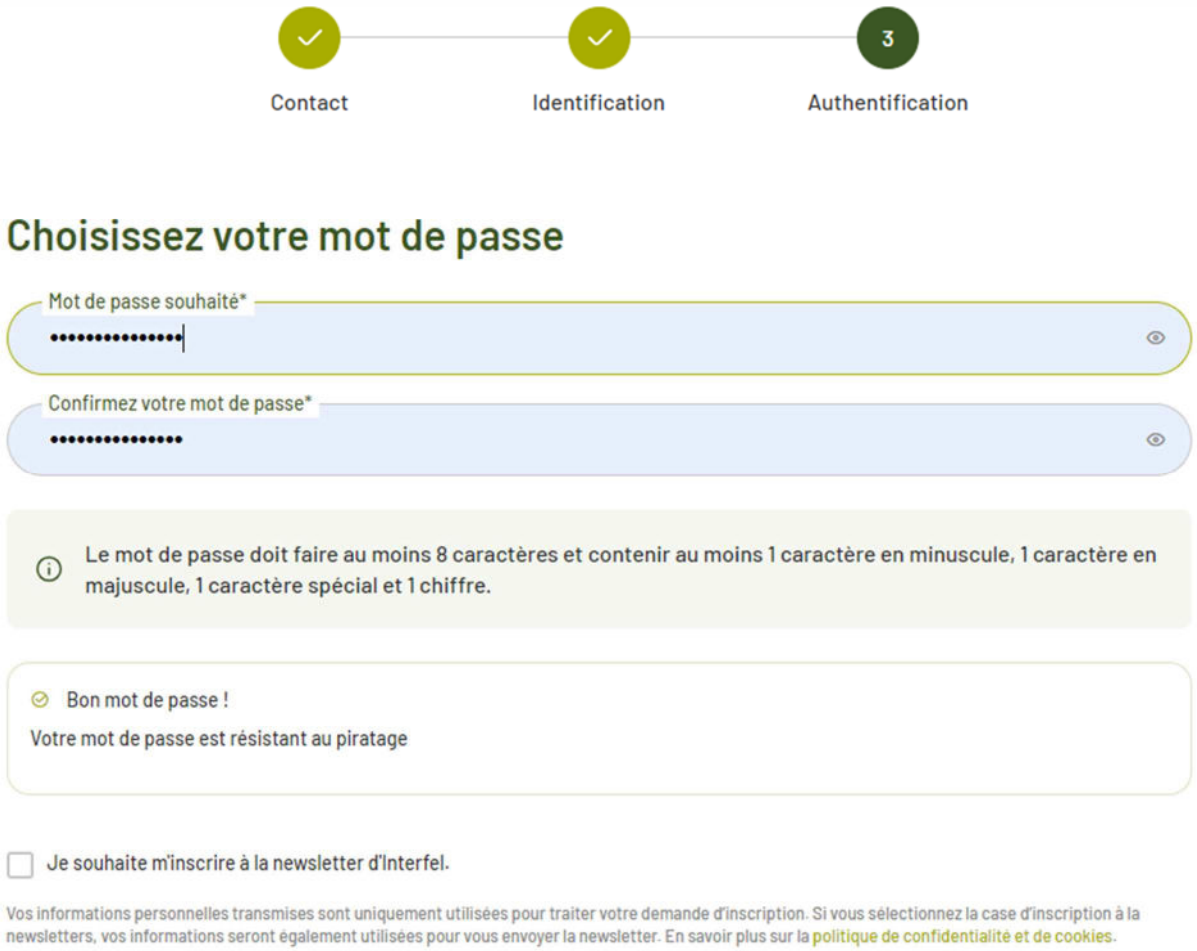

- Définissez votre mot de passe sécurisé contenant au moins 8 caractères (1 caractère en minuscule, 1 caractère en majuscule, 1 caractère spécial et 1 chiffre).

Étape 1.5 : Ensuite, appuyez sur le bouton

: Vous pouvez désormais vous connecter à votre compte et finaliser votre profil.

2. Accès à la déclaration.

Étape 2.1 : Cliquez sur

le bouton « Compte » situé en haut à droite du site.

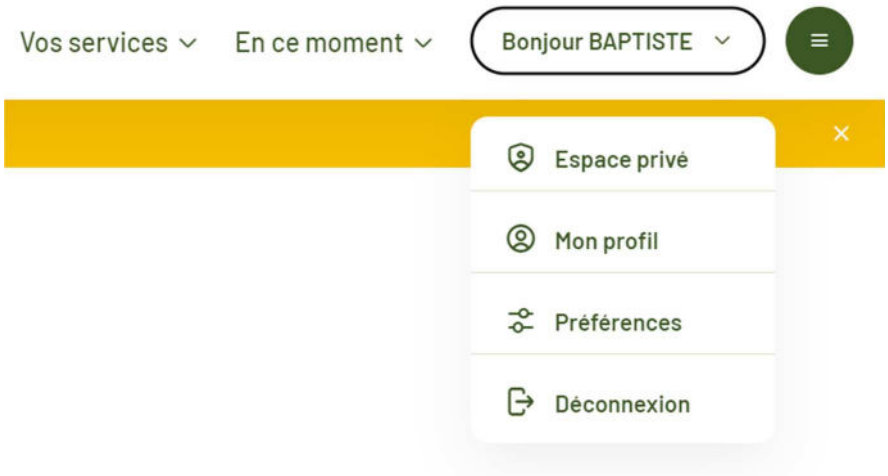

Étape 22: Cliquez sur « Mon profil » afin de retrouver les informations sur votre entreprise.

Étape 2.3 : Vous accédez également à « Mon espace privé » composé de 7 rubriques :

Étape 2.4 : Vérifiez que vous êtes bien sur la page

.

Étape 2.5 : Sur cette page, vous retrouverez l'ensemble des éléments correspondants à votre société, ainsi que les bordereaux de déclaration en ligne.

- Société : Nom de l'entreprise déclarante.
- Adresse : Adresse de l'entreprise déclarante.
- Cotisant : Numéro de cotisant référencé chez INTERFEL.
- Date de retour : Date de retour des bordereaux et paiement attendu des déclarations en ligne.

Le statut du bordereau est affiché à droite de la page et peut avoir 5 états :

- Télédéclarer : le bordereau est vierge, ou a été sauvegardé mais non transmis à INTERFEL.
- Saisi non réglé : le bordereau a été complété et transmis à INTERFEL. Cependant le paiement de la cotisation n'a pas encore été effectué.
- En attente de règlement : le bordereau a été complété et transmis à INTERFEL. Cependant le paiement de la cotisation n'a pas encore été effectué car la procédure de règlement par prélèvement ponctuel, mode de règlement choisi par le cotisant, est en cours.
- Impayé : le règlement par prélèvement bancaire a été rejeté par la banque du cotisant, une nouvelle tentative de régularisation est possible :
    - Soit en ligne par carte bancaire ou par prélèvement
    - Soit par chèque ou virement

  en s'assurant que les fonds soient à disposition sur votre compte
- Payé : le bordereau a été complété et transmis à INTERFEL, le paiement a été réalisé enligne par carte bancaire, par chèque ou encore par virement.

Étape 2.6 : Pour télédéclarer, cliquez sur le bouton Télédéclarer ›.

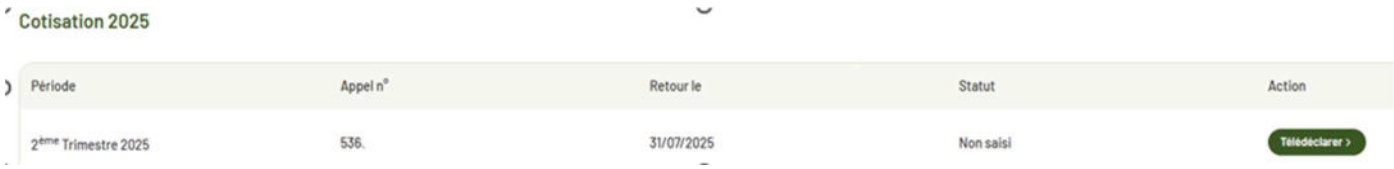

3. Remplir son bordereau, sauvegarder, valider

Étape 3.1 : Remplissez le bordereau avec vos données chiffrées tel qu'habituellement sur la version papier. Les calculs se réaliseront automatiquement selon les règles de la cotisation.Vous pouvez vous référer à la notice explicative cotisation Interfel 2023 à 2025.

Étape 3.2 : Dans le cas où vous ne possédez pas l'ensemble des informations à intégrer dans votre bordereau, il vous est possible de sauvegarder vos données en cours de saisie, en cliquant sur le bouton Sauvegarder.

Il vous sera donc possible de revenir sur votre bordereau afin de le compléter – ce dernier ne sera pas transmis à INTERFEL tant que vous ne le validez pas.

Étape 3.3 : Dans le cas où vous avez intégré l'ensemble de vos données, vous pouvez valider votre bordereau en cliquant sur le bouton VALIDER. Dès lors, il vous sera demandé de certifier l'exactitude des informations avant de transmettre le bordereau à INTERFEL.

4. Télécharger son bordereau

Étape 4.1 : Après avoir validé votre bordereau, vous pouvez le télécharger en cliquant sur le bouton Télécharger au format pdf. Le téléchargement s'activera automatiquement et vous retrouverez votre bordereau dans le dossier « Téléchargement » de votre ordinateur.
Il vous sera également possible de le télécharger plus tard en revenant sur votre bordereau depuis votre espace cotisant.

Étape 4.2 : Vous pouvez retourner sur l'accueil du site en cliquant sur le bouton Accueil en bas à droite de votre écran.

5. Payer en ligne

a) En carte bancaire :

Étape 5.1a : Depuis l'étape précédente, vous pouvez accéder au paiement en ligne en cliquant sur le bouton Paiement par CB . Vous serez redirigé vers une page sécurisée sur laquelle vous intégrez vos données bancaires afin de payer la cotisation.

NB : N'oubliez pas de vérifier votre plafond de carte pour les montants importants.

Étape 5.2a : Cliquez sur PAYER afin d'être redirigé vers l'écran d'authentification de votre banque. Vous pouvez arrêter le processus en cliquant sur le bouton Retour à mon espace cotisant qui vous renverra sur votre page d'accueil de l'espace. Il vous est également possible de revenir plus tard pour procéder au paiement. Dans ce cas, vous pourrez cliquer sur le bouton dans votre espace onglet « Télédéclaration » : « Saisi non réglé », et suivre la précédente étape.

Ou

b) Par prélèvement ponctuel :

Depuis l'étape précédente, vous pouvez accéder au paiement en ligne en cliquant sur le bouton Paiement par prélèvement. Vous serez redirigé vers la page sécurisée de notre banque Société Générale (site SogeCommerce) sur laquelle vous saisirez votre IBAN afin de générer le mandat ponctuel autorisant le prélèvement.

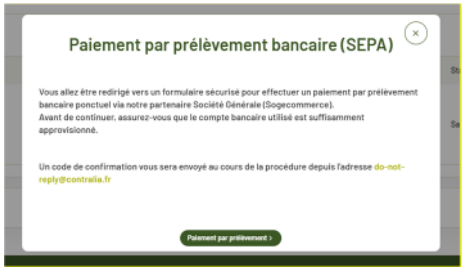

Un code de validation vous sera transmis depuis l'adresse mail suivante : *do-not-reply@contralia.fr*.

Une signature électronique du mandat vous sera demandée, elle validera l'autorisation de prélèvement ponctuel de la cotisation.

Vous serez débité du montant de la cotisation calculée, en moyenne deux jours (ouvrés) après la signature du mandat de prélèvement.

Un mail vous confirmera votre prélèvement :

Ou dans le cas contraire, un mail vous préviendra de l'échec du prélèvement et vous invitera à renouveler votre règlement (au choix par carte bancaire, prélèvement ponctuel, chèque ou virement en mentionnant votre numéro de cotisant et le numéro de bordereau :